

APPEL D'OFFRES OUVERT

PROCES VERBAL DE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

2021_412_MP

**MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES, GESTION DES DECHETERIES ET DU CENTRE DE
TRANSFERT**



1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation du pouvoir adjudicateur :

Communauté de Communes de l'Île de Ré

3, rue du Père Ignace
17410 SAINT MARTIN DE RE

Tel : 05.46.09.00.97

Fax : 05.46.09.01.86

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:

Monsieur Le Président, Lionel QUILLET.

2 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché a pour objet :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés selon différents flux en porte à porte et en points d'apport volontaire, leur déchargement au centre de transfert ou de traitement selon les flux,

- La gestion du centre de transfert, situé au lieu-dit « Les Gâchettes », commune du Bois-Plage-en-Ré, y compris le rechargement des déchets qui y sont entreposés,

- La gestion des déchèteries et l'évacuation des caissons vers les exutoires.

En application des dispositions de l'article R.2113-34 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a décidé de lancer un marché global au motif qu'une dévolution en lots séparés serait de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteuse la réalisation des prestations, en ce compris :

- L'obligation pour l'ensemble du personnel du Titulaire de se rendre sur le site du Centre de Transfert sur la commune du Bois-Plage-en-Ré pour réaliser sa prise de poste en raison de l'absence d'accès aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur une déchèterie sur cinq et de l'absence de locaux techniques appropriés. Or, pour les 5 déchèteries, une mise en conformité n'est réalisable qu'après l'obtention des autorisations d'urbanismes. Cependant, et au vu du contexte environnemental et urbanistique propre aux sites classés, de telles demandes ne sauraient être instruites favorablement ;

- La fréquentation accrue de l'Île de Ré au cours de la saison estivale génère une production très forte de déchets sur le territoire et requiert une parfaite coordination entre la collecte des déchets ménagers et le cadencement de leur évacuation du centre de transfert, tout comme le transport des déchets déposés dans l'ensemble des déchèteries vers leurs exutoires respectifs. En effet, les déchets collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire, doivent transiter par le centre de transfert avant traitement sur le continent. La coordination nécessaire à l'enchaînement de l'ensemble des actions décrites ci-dessus nécessite donc la réalisation d'un service efficient, conduisant à une économie sur les coûts de transports par l'utilisation optimisée du centre de transfert.

Il est décomposé d'une tranche ferme et de 6 tranches optionnelles.

Tranche ferme :

- Collecte en porte-à-porte des OMR et Emballages des usagers ménagers et assimilés ;
- Collecte en porte-à-porte des OMR, Emballages, Verre, Papier et Cartons des usagers non ménagers assujettis à la redevance spéciale ;
- Collecte en porte-à-porte des OMR et Emballages du pénitencier
- Collecte en apport volontaire des colonnes OMR, Emballages, Verre et Papier avec utilisation d'un système de télé-relève du taux de remplissage ;
- Lavage des colonnes enterrées d'apport volontaire deux fois par an a minima
- Gestion du centre de transfert provisoire
- Gestion des déchèteries : haut et bas de quai, contrôles ICPE et déclenchement des enlèvements des contenants pleins

Tranche optionnelle n°1 :

- Gestion du centre de transfert reconstruit

Tranche optionnelle n°2 :

- La collecte en apport volontaire des 50 à 60 bacs biodéchets contenu dans les abris-bacs à destination des particuliers ;
- Le lavage hebdomadaire des bacs biodéchets contenu dans les abris-bacs ;
- La fourniture, la maintenance et l'entretien du dispositif de télé-relève ;
- Le rechargement des biodéchets en centre de transfert ;

Tranche optionnelle n°3 :

- La collecte en porte-à-porte des bacs biodéchets fournis par la Communauté de Communes aux professionnels et au pénitencier ;
-
- Le rechargement des biodéchets en centre de transfert ;

Tranche optionnelle n°4 :

- La gestion de la nouvelle déchèterie des Gâchettes (qui sera située au Bois-Plage-en-Ré à proximité du centre de transfert) : haut et bas de quai ;

Tranche optionnelle n°5 :

- La gestion de la nouvelle déchèterie de Sainte-Marie-de-Ré : haut et bas de quai ;

Tranche optionnelle n°6 :

- L'évacuation du flux polystyrène de déchèterie.

La décision d'affermissement de chaque tranche optionnelle s'exécute par ordre de service notifiée au plus tard le :

- 31 décembre 2024, s'agissant de la tranche optionnelle 1 ;
- 31 décembre 2025, s'agissant de la tranche optionnelle 2 ;
- 31 décembre 2026, s'agissant de la tranche optionnelle 3 ;
- 31 décembre 2026, s'agissant de la tranche optionnelle 4 ;
- 31 décembre 2026, s'agissant de la tranche optionnelle 5 ;
- 31 décembre 2025, s'agissant de la tranche optionnelle 6.

Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de six ans à compter de sa date de notification, il est reconductible une fois un an sans que sa durée totale ne puisse dépasser sept ans.

La reconduction est tacite.

Si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas reconduire le présent marché, il notifie sa décision au titulaire au plus tard le 31 mars 2027. Cette décision n'a pas à être motivée.

La date de début d'exécution de la tranche ferme est prévue le mardi 15 février 2022. Le délai d'exécution de chacune des tranches optionnelles part de la date de notification de la décision de leur affermissement sauf pour la tranche optionnelle 5 pour laquelle le délai d'exécution part de la date de notification de l'ordre de service prescrivant son début d'exécution.

Procédure de passation

Le marché est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Variantes

Variantes obligatoires de type PSE

Aucune variante obligatoire de type PSE n'est prévue.

Variantes facultatives

Les variantes facultatives correspondant à des modifications, à l'initiative des candidats, de spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation sont autorisées.

Le pouvoir adjudicateur autorise la présentation de solutions variantes se substituant à la solution de base.

Ces solutions variantes portent uniquement sur les axes techniques suivant :

- La carburation des véhicules, sur l'intégralité ou une partie du parc ;
- Le niveau sonore des véhicules, sur l'intégralité ou une partie du parc ;

3 – DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Date d'envoi de la publicité : 04/06/2021, avis 3682564

Supports de publication : JOUE, BOAMP, PROFIL ACHETEUR

- JOUE, avis publié le 08 juin 2021, avis 2021/S110-289440
- BOAMP, avis publié le 07 juin 2021, avis 21-76290
- DEMATERIALISATION SUR LE PROFIL ACHETEUR : ACHATPUBLIC.COM

Date limite de remise des offres : 16/07/2021 à 11h00

Nombre de plis électroniques reçus dans les délais : **5 plis électroniques.**

Plusieurs offres ayant été successivement transmises par les soumissionnaires (3 pour NICOLLIN et 2 pour COVED), seule la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixée pour la remise des offres a été ouverte, conformément à l'article R.2151-6 du Code de la Commande Publique.

PLI 4 : SAS COVED/ COLLECTES VALORISATION ÉNERGIE DÉCHETS :

- Offre de base ;
- Variante 1 ;
- Variante 2 ;

PLI 5 : SOCIETE NICOLLIN SA :

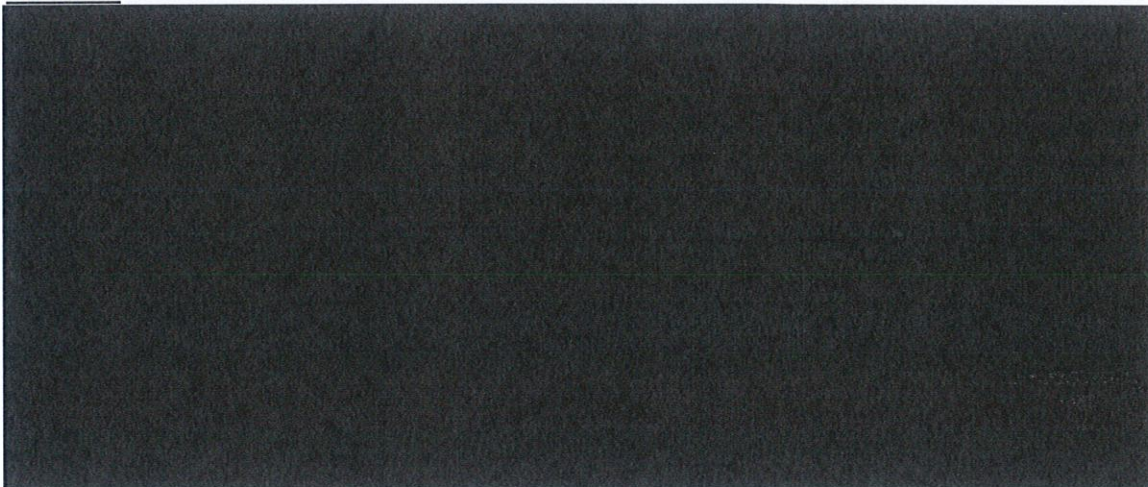
- Offre de base ;
- Variante 1.

Délai de validité des offres : 4 mois.

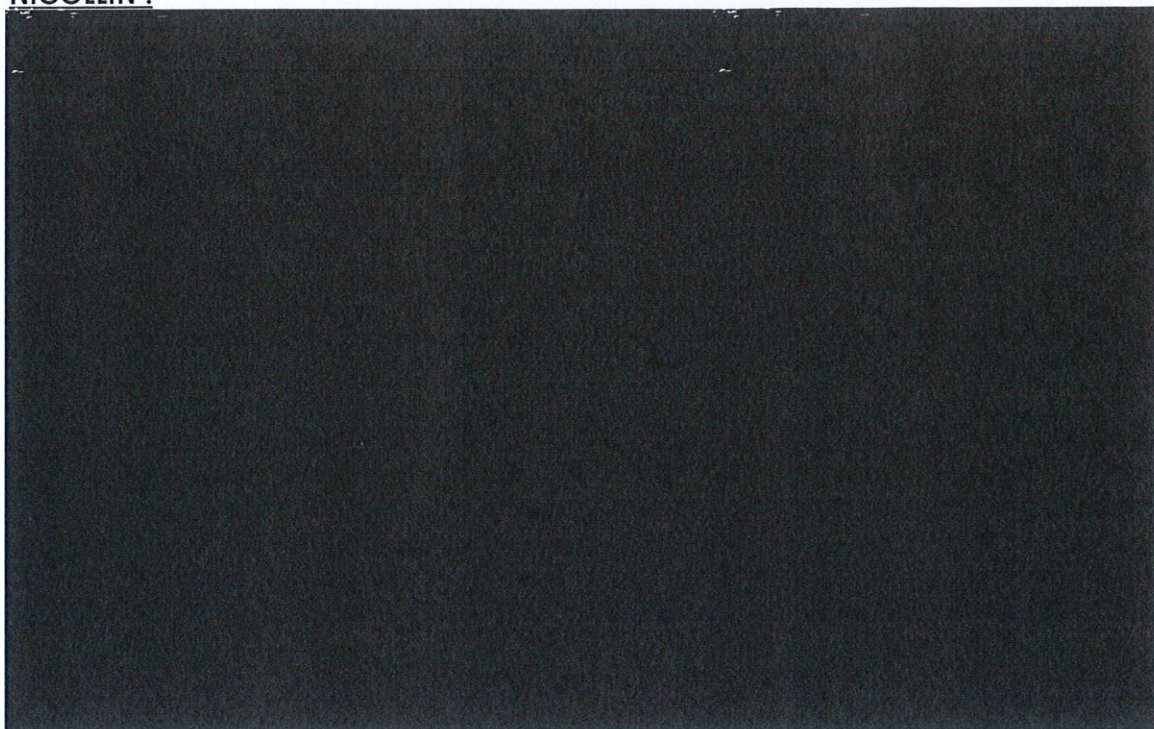
Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : OUI

Dans le cadre de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a demandé des compléments d'information sur la teneur des offres des candidats. Les réponses ont été prises en compte lors de l'analyse des offres.

COVED :



NICOLLIN :



4 – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Lors de sa réunion en date du 11 octobre 2021, la commission d'appel d'offre est composée comme suit :

- Membres à voix délibérative :

NOM ET PRENOM	QUALITE
QUILLET Lionel	Président
RAYTON Patrick	Membre titulaire
DECHELETTE Patrice	Membre titulaire
PETINIAUD GROS Danièle	Membre titulaire
BESNIER Lina	Membre titulaire
POCHON Alain	Membre suppléant

Membres à voix consultative :

CRIARD Dolorès	Comptable public – Absente excusée
PEURON Myriam	Directrice Départementale DDPP - Absente

5- FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le quorum est atteint :

Non ☐

Oui ☒

La commission d'appel d'offres peut valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

Madame Nelly GUILLARD, responsable de la commande publique

6- DEROULEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'analyse des offres est présentée par Monsieur JACOB et Madame Cindy ROYER, représentants le cabinet ATLANCE, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur JACOB débute la séance en insistant sur le fait que le cabinet ATLANCE est un cabinet indépendant collaborant en majorité avec des collectivités territoriales, et qu'il travaille depuis plus d'un an sur l'étude d'optimisation de la gestion des déchets sur le territoire de l'île de Ré. Cette étude a abouti, conformément à la mission qui lui a été confiée, à l'assistance à l'élaboration des pièces du marché de collecte.

Madame BESNIER intervient et demande si les cahiers des charges du marché ont été validés par le vice-président en charge des déchets ainsi que par les services de la collectivité.

Monsieur JACOB assure que l'élaboration des pièces du marché a été réalisée en collaboration avec le vice-président et les services, que celles-ci ont fait l'objet d'une première réunion de lancement en avril 2021 et qu'ensuite les différentes versions ont été échangées jusqu'à aboutir à une version validée par la collectivité.

Monsieur JACOB rappelle succinctement les éléments du CCAP relatif à la durée du marché, la décomposition en tranches et revient sur les critères et sous critères de jugement des offres.

Monsieur le Président interroge sur la répartition de la pondération des critères.

Monsieur JACOB explique que la répartition proposée est assez classique, qu'il est rare que le critère « prix » soit supérieur à 50% puisqu'au-delà, le critère technique ne serait plus pris en compte. Il explique également que la pondération du critère environnemental entre 10 et 15 % est assez fréquente.

Il indique qu'au total, ce sont 2 candidats et 5 offres qui ont été reçues et analysées.

❖ **COVED Environnement (Groupe PAPREC)**

- 1 Offre de BASE
- 2 Offres Variantes

[REDACTED]

❖ **NICOLLIN**

- 1 Offre de BASE
- 1 Offre Variante

[REDACTED]

Madame ROYER détaille ensuite, pour chacun des critères et sous critères, les offres remises par chacun des candidats.

[REDACTED]

Monsieur JACOB indique que l'ensemble des offres reçues est inférieur à l'estimation qui avait été effectuée et fixée à 28 193 590,19 € HT.

Le critère « valeur technique » est ensuite explicitée. S'agissant tout d'abord des moyens matériels mis à disposition pour les prestations de collecte par type, il est indiqué que la société COVED (base, [REDACTED]) obtient la note maximale de 5 points sur 5 [REDACTED]

[REDACTED]

Patrick RAYTON intervient et demande si les véhicules de secours étaient demandés au CCTP.

Madame ROYER répond que non mais que les candidats se doivent de mettre à disposition l'ensemble des moyens permettant d'assurer la continuité du service public.

[REDACTED]

Monsieur le Président [REDACTED] et interroge sur les éléments notés au CCTP s'agissant des points d'apports volontaires. Le cabinet ATLANCE confirme à Monsieur le Président que le CCTP stipule bien que « tous les dépôts dans un rayon de 10 mètres autour des PAV devront être collectés ».

[REDACTED]

[REDACTED]

Monsieur RAYTON demande si COVED propose un calendrier de collecte des dépôts sauvages.

Le cabinet ATLANCE répond qu'il n'était pas nécessaire d'établir de calendrier sur ce point, le CCTP précisant que la collecte de ce type de déchets doit être effectuée dans les 24 h suivant la constatation.

Monsieur RAYTON interroge sur la problématique d'avoir des véhicules adaptés à l'arrêté préfectoral « Primevère » permettant de collecter durant les week-ends.

Le cabinet ATLANCE répond que pour répondre à cette problématique, il était demandé aux candidats d'intégrer à leur offre au moins un véhicule « BOM grue ».

Il est également abordé les moyens matériels afférant à la collecte des bio-déchets.

[REDACTED]

[REDACTED]

Monsieur RAYTON interroge sur la date de la collecte des bio-déchets et si des sondages ont été effectués auprès des professionnels.

Le cabinet ATLANCE indique que cette prestation est afférente à une tranche optionnelle à affermir au plus tard le 31 décembre 2026.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

S'agissant du sous critère relatif à la gestion des déchèteries et du transport, l'offre de COVED (base, [REDACTED]) obtient la note maximale de 5 points sur 5

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Sur les sous critères relatifs à la gestion du centre de transfert, COVED (base, [REDACTED]) obtient la note maximale de 5 points sur 5

[REDACTED]

Sur la télé-relève, COVED (base [REDACTED])

[REDACTED]

Sur la gestion de l'hygiène et de sécurité, [REDACTED]

[REDACTED]

Sur la gestion de la redevance spéciale, COVED (base [REDACTED]) obtient la note maximale de 5 points sur 5, [REDACTED]

[REDACTED]

S'agissant du critère relatif aux moyens humains et du sous critère visant les prestations de collecte par type, [REDACTED]

[REDACTED]

Sur le sous critère relatif à la gestion des déchèteries et du transport, COVED (base, [REDACTED]) obtient la note maximale

[REDACTED]

Sur le sous critère relatif à la gestion du centre de transfert, [REDACTED]

S'agissant du sous critère relatif à la méthodologie, et du sous critère relatif à la collecte par flux et par usagers, COVED (base, [REDACTED]) obtient la note maximale de 5 points sur 5.

Monsieur le Président interroge sur le choix technique de cette proposition.

La collecte du pénitencier est ensuite évoquée, [REDACTED]

Sur la redevance spéciale, l'offre de COVED (base, [REDACTED]) obtient la note maximale de 5 points sur 5, [REDACTED]

Sur la mutualisation de la collecte particuliers / professionnels / pénitencier, l'offre de COVED (base, [REDACTED]) obtient la note maximale de 5 points sur 5. L'offre de NICOLLIN [REDACTED]

Sur la gestion des collectes de renforts prévus, COVED (base, [REDACTED]) obtient la note maximale de 5 points sur 5 [REDACTED]

Sur le transport des déchets issus des déchèteries, COVED (base, [REDACTED]) obtient la note maximale de 5 points sur 5.

[REDACTED]

Sur la gestion des hauts et bas de quai des déchèteries, COVED (base, [REDACTED]) obtient la note maximale de 5 points sur 5. La société NICOLLIN ([REDACTED])

[REDACTED]

Sur la gestion du centre de transfert, COVED (base, [REDACTED]) obtient la note maximale de 5 sur 5.

[REDACTED]

Sur le dispositif de suivi GPS des véhicules de collecte et de transport, [REDACTED]

[REDACTED]

Sur la gestion de la télé-relève pour la collecte en apport volontaire, [REDACTED]

[REDACTED]

En conclusion, sur le critère « valeur technique », l'offre de la société COVED (base, [REDACTED])

[REDACTED]

Le cabinet ATLANCE insiste sur le fait que l'offre de NICOLLIN est moins détaillée,

[REDACTED]

S'agissant du critère relatif à l'aspect environnemental et social, le cabinet ATLANCE revient sur l'ensemble des notes des deux candidats.

[REDACTED]

Enfin sur le volet social, et plus particulièrement sur les dispositions prises pour prévenir les risques professionnels, l'offre de NICOLLIN [REDACTED]

[REDACTED]

Pour conclure, Monsieur le Président relève que quelque soit l'offre proposée par la société NICOLLIN, [REDACTED] COVED obtient une meilleure note technique.

7 – ELIMINATION DES OFFRES

Offre non retenue :

SOCIETE NICOLLIN SAS
39, rue Carnot,
BP 106
69192 SAINT FONS

N° d'identité SIRET : 775 644 149 00236

Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres

La commission d'appel d'offres élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres.

Résultat des votes

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

8 – CLASSEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère 1 : PRIX, pondéré à 50%

Le jugement est réalisé sur la base du prix de la tranche ferme et des tranches optionnelles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 issu du DQE.

Concernant la collecte pour la tranche ferme et les tranches optionnelles 2 et 3 le pouvoir adjudicateur impose que :

- Le prix mensuel forfaitaire représente 70% du montant total de chacun des flux, avec une marge de plus ou moins 2% ;
- Le prix proportionnel à la tonne représente 30% du montant total de chacun des flux, avec une marge de plus ou moins 2%.

Critère 2 : VALEUR TECHNIQUE, pondéré à 40%

Sous-critère d'attribution 2.1 – Moyens matériels et humains : 50%

Le candidat présente la méthodologie envisagée pour les points suivants :

1. Moyens matériels : pondération 60%

- a. Les prestations de collecte par type (porte-à-porte ou apport volontaire)
- b. La gestion des déchèteries et du transport
- c. La gestion du Centre de Transfert
- d. Le dispositif de télé-relève
- e. La gestion de l'hygiène et la sécurité des prestations
- f. La gestion de la Redevance Spéciale

2. Moyens humains : pondération 40%

- a. Les prestations de collecte par type (porte-à-porte ou apport volontaire)
 - b. La gestion des déchèteries et du transport
 - c. La gestion du Centre de Transfert
- Communauté de Communes de l'Île-de-Ré - Collecte des DMA, gestion des déchèteries et du centre de transfert

Sous-critère d'attribution 2.2 – Méthodologie et procédure complètes pour la mission : 50%

Le candidat devra présenter la méthodologie envisagée pour les points suivant :

1. Collecte par type (porte-à-porte ou apport volontaire), par flux et par usagers – sur 40%

- a. Descriptif prévisionnel sur une semaine type par période (Organisation des secteurs de collecte, durée et kilométrage de collecte, etc.)
- b. La gestion de la collecte des OMR des professionnels assujettis à la Redevance Spéciale (Pesée embarquée, identification et de lecture des puces, maintenance et le contrôle, exploitation de ces données, etc.)
- c. Mutualisation de la collecte particuliers/professionnels/pénitencier
- d. Gestion des collectes de renfort prévues

2. Le Transport des déchets issus des déchèteries – sur 10%

3. La gestion haut et bas de quai des déchèteries – sur 15%

4. La gestion du centre de transfert – sur 10%

5. Le dispositif de suivi GPS des véhicules de collecte et de transport – sur 10%

6. La gestion de la télé-relève pour la collecte en apport volontaire (Installation et désinstallation, gestion du taux de remplissage, alertes anti-débordement et stagnation, etc.) – sur 15%

Critère 3 : QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE L'OFFRE, pondéré à 10%
--

Sous-critère d'attribution 3.1 – Qualité environnementale de l'offre : 50%

- 1. Certification(s) environnementale(s),
- 2. Dispositif(s) de réduction de son impact environnemental,
- 3. Action(s) en faveur de l'environnement,

Sous-critère d'attribution 3.2 –Qualité du volet social de l'offre : 50%

1. Politique RH de l'entreprise,
2. Dispositions prise pour prévenir les risques professionnels,
3. Formation continue du personnel (notamment dans la mise en œuvre du respect de la R437)

Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres retient le classement des offres proposé au vu du rapport d'analyse.

Résultat des votes :

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

9 – DECISION D'ATTRIBUTION

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé :

COLLECTES VALORISATION ÉNERGIE DÉCHETS (COVED SAS)

Siège social :

7, Rue du Docteur Lancereaux
75008 PARIS

N° SIRET : 343 403 531 03351

Code NAF : 3811Z

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

COVED SAS - Site de l'Île-de-Ré

Lieu-dit Les Gâchettes
17 850 LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ

N° SIRET : 343 403 531 03062

Code NAF : 3811Z

Offre de base retenue conformément aux prix du bordereau des prix du marché, pour un montant total estimé toutes tranches incluses de : 27 203 777,58€ HT soit 29 143 436,21€ TTC décomposé comme suit :

Tranche ferme : montant annuel estimé à 3 513 958,14€ HT soit un montant total de 24 597 706,98€ HT ;

Tranche optionnelle 1 : montant annuel estimé à 6 441,68€ HT soit un montant total de 45 091,76 € HT ;

Tranche optionnelle 2 : montant annuel estimé à 82 869,72€ HT soit un montant total de 580 088,04€ HT ;
Tranche optionnelle 3 : montant annuel estimé à 178 220,68€ HT soit un montant total de 1 247 544,76€ HT ;
Tranche optionnelle 4 : montant annuel estimé à 74 895,60€ HT soit un montant total de 524 269,20 € HT ;
Tranche optionnelle 5 : montant annuel estimé à 24 593,88€ HT soit un montant total de 172 157,16€ HT ;
Tranche optionnelle 6 : montant annuel estimé à 5 274,24€ HT soit un montant total de 36 919,68 € HT ;

Résultat des votes :

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Séance levée à 16 :40.